

Le financement à des fins précises

UNE ÉTUDE POUR INFORMER LE SOUTIEN DES BAILLEURS DE FONDS AUX DROITS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES, AU CLIMAT ET À LA CONSERVATION

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

SEPTEMBRE 2022

Lors de la CdP26 de la CCNUCC, en novembre 2021, des leaders venus d'Allemagne, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des États-Unis et de 17 fondations philanthropiques ont pris l'engagement historique d'investir 1,7 milliard de dollars (US) au cours des cinq années à venir pour soutenir les efforts visant à garantir, renforcer et défendre les droits des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) sur leurs terres et leurs forêts. Cet engagement reflète le caractère urgent des crises liées au climat et à la biodiversité, et reconnaît le rôle essentiel que jouent les PA et les CL dans la protection des forêts. Les financements visant à garantir et à protéger les droits de tenure des PA et des CL figurent parmi les moyens les plus efficaces, équitables et performants de préserver et de restaurer les forêts tropicales et les écosystèmes précieux qu'elles renferment. Ce consensus émergent est le fruit de plusieurs décennies de mobilisation, de recherches et de plaidoyer menés par les PA, les CL et leurs alliés.

Tout le monde sait que les droits des PA et des CL sont étroitement liés à la préservation des écosystèmes et des réservoirs de carbone clés. Les recherches effectuées ont démontré qu'ils sont les gardiens essentiels de plus de la moitié de la surface terrestre de la planète, en plus de détenir des droits coutumiers sur nombre des derniers paysages forestiers intacts de la terre, lesquels abritent des millions d'espèces,

des écosystèmes et des réservoirs de carbone menacés. Les régions tropicales et les terres autochtones et communautaires qui s'y trouvent — notamment le bassin de l'Amazonie, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est insulaire — constituent des habitats clés pour des espèces menacées et une biodiversité irremplaçable. Or les PA et les CL de ces géographies ne reçoivent qu'une infime partie des financements octroyés par les bailleurs de fonds à d'autres solutions relatives au climat et à la conservation.

Le présent rapport évalue les financements octroyés par les bailleurs de fonds à la tenure et à la conservation des PA et des CL entre 2011 et 2020 afin de tirer les leçons des tendances historiques et d'exposer les occasions clés d'améliorer l'efficacité de ces financements au cours des cinq années à venir. Il propose que les financements versés par les bailleurs de fonds soient plus **adaptés aux objectifs** — autrement dit que les financements liés au climat, à la conservation et aux droits soient canalisés de manières pertinentes et appropriées pour les PA et les CL (tout en veillant à ce que les initiatives de financement soient menées par les organisations de PA et de CL), en plus d'être souples, à long terme, non discriminatoires en matière de genre, opportuns et accessibles, et mutuellement redevables.

Ce rapport se base sur l'étude de 2021 intitulée « Falling Short », qui a mis en évidence l'échelle des

financements versés par des bailleurs de fonds internationaux pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, et émis des recommandations sur la manière d'accroître ces financements.

PRINCIPAUX CONSTATS

- **Financements gérés par les PA et les CL :** Seulement 17 pour cent des financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL entre 2011 et 2020 mentionnaient une organisation de PA, ce qui indique que la part des fonds gérés par des organisations autochtones est faible.
- **Reddition de comptes mutuelle :** Il y a un manque de reddition de comptes et de transparence de la part des bailleurs de fonds à l'égard des PA et des CL, ce qui limite la mesure dans laquelle les PA et les CL peuvent comprendre et influencer les priorités et les décisions des bailleurs. La plupart des fondations privées, qui représentent la majorité des bailleurs de fonds de la Déclaration conjointe des donateurs pour l'appui aux initiatives visant à garantir, renforcer et protéger les droits des populations autochtones et des communautés locales, ne communiquent pas systématiquement les données relatives à leurs projets.
- **Accord de financement souples et à long terme :** Les bailleurs proposent de plus en plus fréquemment des fonds à travers des accords de financement à long terme, ce qui confère aux organisations des PA et des CL une visibilité et une sécurité dont ils ont grand besoin. Cependant, un manque de souplesse pour pouvoir modifier ou adapter les priorités dans le cadre des projets freine les organisations des PA et des CL au moment de répondre à des besoins communautaires divers ou des menaces imminentes, ou encore de profiter de nouvelles possibilités.
- **Financements non discriminatoires en matière de genre :** Seulement 32 pour cent des financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL englobaient des mots clés liés au genre, malgré le rôle essentiel joué par les femmes dans la gestion forestière assurée par des PA et des CL, et leur exclusion manifeste de nombreuses

EN QUOI CONSISTE UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS ?

1. **Elle est menée par les PA et les CL :** Les financements de ce type accordent la priorité aux initiatives et aux projets menés par les PA et les CL eux-mêmes, et exécutés avec leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Pour les bailleurs de fonds et les intermédiaires, cela suppose de faire intervenir les PA et les CL à chaque étape du processus, de la conception des stratégies de financement à la gouvernance des mécanismes de financement.
2. **Elle assure une reddition de comptes mutuelle :** Les systèmes de reddition de comptes sont mutuels, autrement dit les bailleurs de fonds rendent des comptes aux organisations des PA et des CL et à leurs communautés — en assurant la pleine transparence d'une programmation complète, active et planifiée — et les organisations des PA et des CL rendent des comptes aux bailleurs de fonds, ainsi qu'aux communautés qu'elles représentent.
3. **Elle est souple et à long terme :** Des financements souples permettent aux PA et aux CL d'exploiter les opportunités qui se présentent de garantir la tenure et d'intervenir rapidement pour atténuer les menaces émergentes pesant sur leurs terres et leur vie. Des financements à long terme et prévisibles renforcent les capacités des organisations chargées de la mise en œuvre et leur permettent de représenter efficacement leurs communautés, de gérer les financements en leur propre nom, et de s'acquitter de leurs engagements auprès des communautés et des acteurs gouvernementaux.
4. **Elle est non discriminatoire en matière de genre :** Les bailleurs de fonds promeuvent un prisme non sexiste pour tous les financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL, en veillant à ce que les droits des femmes issues de ces peuples et communautés soient reconnus et protégés, et à ce qu'elles puissent prendre part aux décisions liées à la gestion forestière.
5. **Elle est opportune et accessible :** Les financements sont versés rapidement et les bénéficiaires y ont accès sans se heurter à beaucoup d'obstacles administratifs.

structures gouvernementales et des décisions liées à la gestion des forêts.

- **Financements opportuns et accessibles** : En raison des exigences administratives et des conditions d'admissibilité strictes imposées par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les organisations des PA et des CL doivent surmonter des obstacles considérables pour accéder aux financements. Ainsi, les financements versés pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL ont généralement été tributaires des structures traditionnelles de financement de l'APD, les organisations nationales et internationales jouant le rôle d'intermédiaires.

APPELS À L'ACTION

1. Pour veiller à ce que les financements soient gérés par les PA et les CL, les bailleurs de fonds devraient bâtir des relations solides et à l'échelle requise avec des organisations de PA et de CL, et mobiliser des intermédiaires de confiance qui établissent fréquemment des partenariats avec ces organisations, comme des ONG nationales et locales.
2. Pour améliorer leur propre reddition de comptes envers les PA et les CL, les bailleurs de fonds devraient solliciter un retour de la part des organisations de PA et de CL, et aligner les stratégies de financement sur leurs besoins. Les fondations privées donatrices devraient améliorer leur transparence en rendant publiques les données relatives aux financements qu'elles versent afin de mieux s'aligner sur les pratiques des institutions bilatérales et multilatérales.
3. Pour accroître la souplesse, les bailleurs de fonds devraient exploiter les enseignements de la pandémie de COVID-19, pendant laquelle certains bailleurs de fonds ont permis aux bénéficiaires de canaliser rapidement les ressources vers les besoins les plus urgents des communautés.
4. Pour renforcer la non-discrimination en matière de genre, les bailleurs de fonds doivent incorporer un prisme non sexiste dans les projets existants, élargir la programmation axée sur le genre, et accroître l'échelle des financements proposés aux femmes leaders et à leurs organisations.
5. Pour améliorer l'accessibilité des financements, les bailleurs de fonds devraient établir et maintenir ouverte la communication avec les organisations de PA et de CL, chercher à simplifier les exigences administratives dans la mesure du possible, et aider des intermédiaires de confiance à réduire l'écart entre les exigences des bailleurs de fonds et les besoins des PA et des CL.